

R A P P E L S

CONCORDANCE DES ANNEES D'AGE POUR LA SAISON SPORTIVE 2011 – 2012

Afin qu'il n'y ait pas de confusion dans le respect de la règle :

« l'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive : pour 2011 – 2012, le 1^{er} septembre 2011 »

Les années de naissance correspondent à la tranche d'âge :

Licences	<i>Années d'âge</i>		
(Cf. tarifs affiliations/ adhésions sur le site national Internet)	2001 – 2002	9 - 10 ans	Applicable pour toutes les épreuves nationales et lors de la rédaction de documents.
	1999 – 2000	11 - 12 ans	
	1997 – 1998	13 - 14 ans	
	1995 – 1996	15 - 16 ans	
	1993 – 1994	17 - 18 ans	
	1992 et avant	19 ans et plus	
	* 1971 et avant	40 ans et plus	
	Par décision du Comité Directeur de juin 2002 (cf. Règlements Administratifs & Sportifs), nous n'utilisons plus les « appellations » Poussins, Benjamins, ... <u>qui sont à proscrire</u> dans tout document. Les CNS (ou départements) doivent indiquer les âges ou années d'âge correspondants dans tous les documents « nationaux » diffusés. * Quand il n'y a pas de « catégorie spécifique » les adultes de « 40 ans et plus » participent avec ceux de « 19 ans et plus ». C'est le cas du Tir, par exemple, activité à laquelle peuvent participer les « anciens » sans qu'il y ait systématiquement des classements spécifiques.		
ATTENTION : pour certaines activités, les catégories sont différentes (cf. règlement spécifique) !		Consulter le site national Internet et/ou les circulaires d'organisation.	